

FORMATION MAC (Maintien et Actualisation des Compétences)**Acteur SST (Sauveteur Secouriste du Travail)****▪ Objectifs**

Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, Être capable de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail. Développer ses compétences en matière de prévention.

▪ Durée : 7 heures soit 1 journée	▪ Nombre de stagiaires : 4 minimum à 10 participants maximum.
▪ Lieu et horaires : à définir selon vos besoins	▪ Accessibilité : cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap
▪ Tarif : sur demande	▪ Délai d'accès : 24 heures minimum

▪ Public

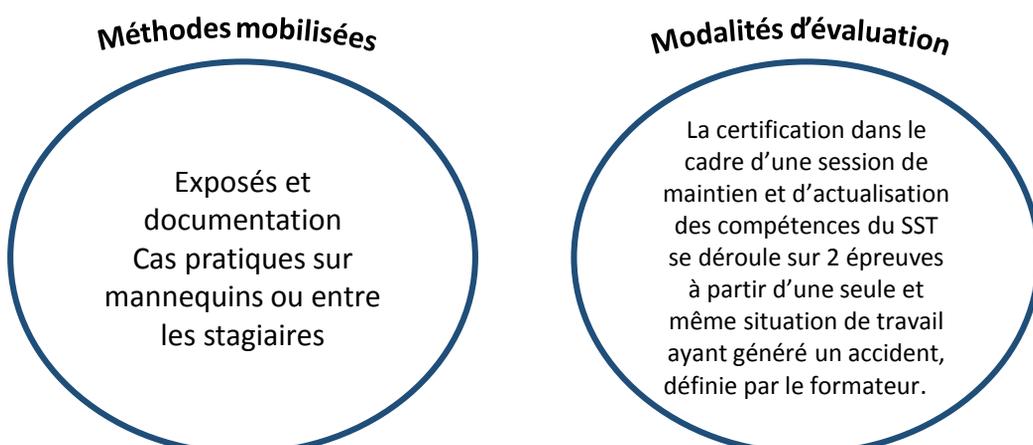
Tout public

▪ Prérequis

Etre âgé de 18ans minimum.
Savoir lire et parler la langue française.
Être titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail

▪ Profil du ou des formateurs

Tous nos formateurs maîtrisent les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations.
Formateurs SST certifiés selon le référentiel INRS.
Formateurs en possession de leur attestation de réussite de prévention des risques professionnels (INRS).



CONTENU PÉDAGOGIQUE

Révision du domaine de compétence 1 :

Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

- ❖ Compétence 1 : Situer le cadre juridique de son intervention
- ❖ Compétence 2 : Réaliser une protection adaptée
- ❖ Compétence 3 : Examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- ❖ Compétence 4 : Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- ❖ Compétence 5 : Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

Révision du domaine de compétence 2 :

Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

- ❖ Compétence 6 : Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- ❖ Compétence 7 : Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention
- ❖ Compétence 8 : Informer les personnes dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

